



**DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

124, rue La Fayette
75010 PARIS
Tel : 01 47 70 09 59
Fax : 01 44 79 09 47
Mail : federation@dden-fed.org



CONCOURS des JEUNES CITOYENS

SE CONSTRUIRE CITOYEN

2017 / 2018

RÈGLEMENT

ENJEUX

En s'inscrivant à ce Concours, les enseignants pourront ainsi prolonger et faire mieux connaître et apprécier à nos concitoyens la qualité du travail et des programmes de notre enseignement public. Le champ d'intervention du concours couvrira tout le champ de la laïcité, de la mise en valeur de la citoyenneté et de la solidarité en faisant vivre la triade Liberté-Egalité-Fraternité. Ce concours pourra être conduit au niveau d'une ou plusieurs classes que ce soit en interne ou en externe. Toutes les formes d'expressions culturelles, artistiques, d'actions ou d'engagements concourant au développement de la citoyenneté y seront admises. Les projets, discutés et élaborés au niveau d'une ou plusieurs classes prolongeront tout naturellement le programme pédagogique de l'éducation morale et civique en le traduisant en acte concret.

• **ARTICLE 5**

Les organisateurs remettent à l'échelon national des récompenses et des diplômes. Sont notamment attribués par catégorie, un prix d'excellence, un prix d'honneur, des premiers prix nationaux.

Pourront être décernés des prix spéciaux : développement durable, solidarité, promotion de la laïcité, entraide à l'intégration républicaine ETC...

Les prix nationaux seront remis au cours d'une cérémonie clôturant le congrès de la FDDEN (à Paris ? en bisannuel ?)

Au cours d'une cérémonie placée sous la présidence du Ministère de l'Éducation Nationale et sous la responsabilité du président de la FDDEN. Des délégations des écoles primées seront invitées sur décision du jury national.

OBJECTIFS

Ce projet a l'ambition d'œuvrer à l'émergence d'une évolution apaisée et citoyenne de notre société pour permettre de mieux faire comprendre par la mise en action du projet ses valeurs et ses principes républicains.

Faire partager aux jeunes générations, par-delà les différences socioculturelles, les valeurs de notre République laïque, démocratique et sociale véritables socle commun d'un vivre ensemble apaisé et harmonieux. En proposant aux élèves de construire et développer des projets au service des autres ce concours a l'ambition de leur permettre d'accéder ainsi par l'action, individuellement et collectivement, à l'accession progressive de leur pleine liberté de conscience, tout en forgeant leur esprit critique afin de devenir des citoyens autonomes, éclairés à l'aune de leur raison.

• ARTICLE 1

La Fédération des Délégués Départementaux de L'Éducation Nationale (FDDEN), organise, à l'attention des écoles, collèges, et des établissements d'enseignement public, le Concours des jeunes citoyens, intitulé :

“ **SE CONSTRUIRE CITOYEN**”, placé sous le haut patronage du Ministère de l'Education nationale.

• ARTICLE 2

Seules les écoles publiques peuvent participer dans les catégories suivantes :

- Écoles maternelles
- Écoles primaires (élémentaires avec section maternelle)
- Écoles rurales¹
- Écoles élémentaires
- Classes, écoles, établissements relevant de l'ASH et IME
- Collèges- SEGPA

• ARTICLE 6

Les inscriptions au Concours des Jeunes citoyens doivent être déposées au cours du 1er trimestre de l'année scolaire et à partir du 09 décembre pour l'édition 2017/2018 par le Directeur de l'école, de l'établissement, ou le maître de la classe auprès :

-de l'Union départementale des DDEN

• ARTICLE 7

Pour apprécier les travaux des élèves le jury départemental étudiera les dossiers transmis par les établissements avant la première semaine de Mai. Ces dossiers comprendront une courte présentation de la genèse du projet, de sa conduite et de sa réalisation, de la couverture médiatique qu'il aura suscité (photocopie d'articles de presse) et des coopérations éventuelles qu'il aura rassemblées.

Il pourra aussi à cette occasion consulter le CARNET DE BORD réalisé par les élèves, aidés par leurs enseignants.

Ce CARNET DE BORD permettra de voir l'évolution du projet. Des pistes de réalisations et de présentation sont communiquées à chaque participant. Les outils numériques peuvent contribuer à sa réalisation. La réalisation du CARNET DE BORD est aussi une occasion pour développer de nouvelles compétences et acquérir de nouvelles connaissances.

Les **CARNETS DE BORD** répondront à certaines contraintes :

-Toutes les feuilles seront solidaires et solidement reliées

- Si des éléments (photos, , prospectus, éléments naturels ...) sont attachés, collés ils devront l'être efficacement.

- Si les éléments complémentaires au CARNET DE BORD sont fournis grâce à une clé, une carte SD, un CD Rom, un DVD, la fixation de ce support mémoire doit également être solide.

Le CARNET DE BORD est illustré et établi par la classe, l'école ou l'établissement. Il sert de compte rendu des travaux.

- **ARTICLE 3**

OBJET - Le Concours des jeunes citoyens porte sur les activités d'éveil, d'élaboration et de conduite collective d'un projet d'engagement citoyen au service des autres, de la collectivité ou de l'humanité adaptés à chaque tranche d'âge.

DÉMARCHE – La réalisation de ce projet permet la mise en place d'un travail d'équipe et la formation d'un véritable esprit d'engagement citoyen dans une dynamique, d'éducation prolongeant et donnant sens à l'éducation morale et civique dispensée à l'école publique.

- **ARTICLE 4**

Pour apprécier les travaux des élèves, des jurys sont constitués à deux échelons :

1°) **À l'échelon départemental :**

Composé essentiellement de DDEN, d'enseignants et de personnalités attachées à la promotion de la laïcité et au rayonnement de l'école publique.

2°) **À l'échelon national :**

- Chaque département pourra proposer au jury national, en précisant la catégorie de chaque établissement :
4 dossiers jusqu'à 20 participants effectifs dans le département
(ces 4 dossiers pourront être de catégories différentes + 1 dossier relevant de l'ASH²),
6 dossiers jusqu'à 50 participants
(au moins 2 catégories différentes + 1 dossier relevant de l'ASH²)

- **ARTICLE 8**

Pour une appréciation et une valorisation des travaux réalisés à l'échelon national, les jurys départementaux se chargent, avant la troisième semaine du mois de Mai de l'envoi des dossiers à la Fédération des DDEN, 124 Rue La Fayette 75010 PARIS.

Les dossiers comprendront obligatoirement :

- La fiche d'inscription
- La présentation du projet, sa genèse, sa conduite, sa réalisation et son lien avec le projet pédagogique de l'établissement (maximum 2000 signes, espaces compris)
- Une appréciation du jury départemental.
- Le Carnet de Bord.

Les dossiers incomplets seront refusés,

Le jury national se réunit avant le congrès annuel de la FDDEN.

- **ARTICLE 9**

L'inscription à l'opération entraîne de la part des candidats l'acceptation, sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury.